Les documents bilingues gréco-coptes dans l'Égypte byzantine : essai de typologie

Jean-Luc Fournet

▶ **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet. Les documents bilingues gréco-coptes dans l'Égypte byzantine : essai de typologie. Written sources about Africa and their study. Le fonti scritte sull'Africa e i loro studi, pp.59-83, 2018. hal-03944134

HAL Id: hal-03944134
https://hal.science/hal-03944134

Submitted on 18 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Accademia Ambrosiana

Africana Ambrosiana

3

ACCADEMIA AMBROSIANA

CLASSE DI STUDI AFRICANI
Sezioni di
Berberistica, Coptologia, Etiopistica, Africa Centro-Occidentale

WRITTEN SOURCES ABOUT AFRICA AND THEIR STUDY

LE FONTI SCRITTE SULL'AFRICA E I LORO STUDI

edited by / a cura di
Mena Lafkioui & Vermondo Brugnatelli

BIBLIOTECA AMBROSIANA
CENTRO AMBROSIANO

ISSN 2533-1809 ISBN 978-88-6894-245-8

La collana «Africana Ambrosiana» è in distribuzione presso l'Editore ITL. Per l'acquisto di singoli volumi e la sottoscrizione di un ordine continuativo rivolgersi al medesimo.

Comitato scientifico: Lionel Galand †, Philippe Louisier, Harry Stroomer, Paola Buzi, Sandra Elaine Green

Direttore: Paolo Nicelli

Segreteria di redazione: Mena Lafkioui
Vermondo Brugnatelli

Questa collana si avvale del sistema di revisione in forma anonima da parte di specialisti.

Si ringraziano gli autori per aver fornito parte delle immagini a corredo dei saggi autorizzandone la pubblicazione. L'editore è a disposizione degli aventi diritto per quanto riguarda eventuali fonti iconografiche non identificate.

© 2018
Biblioteca Ambrosiana
20123 Milano (Italy) - Piazza Pio XI, 2
Proprietà letteraria e artistica riservata

ITL srl
20124 Milano – Via Antonio da Recanate, 1
tel. 02/6713161
e-mail: libri@chiesadimilano.it
www.itl-libri.com

CONTENTS

PAOLO NICELLI
Prefazione VII

MENA LAFKIOUI & VERMONDO BRUGNATELLI
Introduction IX

PIERLUIGI VALSECCHI
Commemorazione di Giampaolo Calchi Novati (1937-2017) XV

I
Linguistics and Philology

SHIFERAW BEKELE
The genesis of Ethiopian nationalism in late antique and early medieval Ethiopia in light of recent historical and philological research 3

ANNE BOUD'HORS
Dialectes et régionalismes : la langue des textes coptes documentaires 19

VERMONDO BRUGNATELLI
Les manuscrits médiévaux à l'est et à l'ouest de la Berbérie 35

STEPHEN EMMEL
Looking at Coptic literature as written sources about Africa 47

JEAN-LUC FOURNET
Les documents bilingues gréco-coptes dans l'Égypte byzantine : essai de typologie 59

PHILIPPE LUISIER
La documentation copte bohairique du IV^e^ au début IX^e^ siècle, des traductions bibliques au témoignage des inscriptions 85

MOHAMED MEOUAK
Anthroponymie et toponymie berbères dans Al-tašawwuf ilā riǧāl al-taṣawwuf d'Ibn al-Zayyāt al-Tādilī (m. 1230-1) 103

SAMUEL MOAWAD
Coptic authors and their literary works in the first millennium: presenting a current project 127

Adel Sidarus
Abū al-Barakāt Ibn Kabar, historien copte (m. 1324), et le MS Ambrosiana C 45 Inf. 147

Mohamed Saadouni – Harry Stroomer
On the Tashelhiyt Berber author Ibrahim Aẓnag (d. 1597) 173

II
History and Anthropology

Robert Beylot
Aux sources des querelles théologiques du XV^e s. en Éthiopie 199

Paulo Fernando De Moraes Farias
Medieval Arabic inscriptions from West Africa (401H/1011AD - 894H/1489AD): a still underused historical source 227

Helena de Felipe
« Je t'appellerai Vendredi » : façonner et nommer les peuples de l'Afrique du Nord 243

Manfred Kropp
The foundation of the church Däbrä Ṭəbäb Bäʾatä Maryam as reflected in original documents and Ethiopian historiography: The role of the written word in traditional customary law dominated by orality 263

Denis Nosnitsin
Ancient chants for ʾabba *Yoḥanni: text variance and lost identity* 287

Michele Petrone
Sufism and textual practices in 20th century Ethiopia 313

Virginie Prevost
Les femmes berbères dans les sources ibadites du Maghreb médiéval 337

Piet Reesink
La contribution des missionnaires d'Afrique aux études linguistiques (arabe et berbère) 357

Vincent Zarini
L'Afrique de Corippe, une terre de contrastes 371

Abstracts 381
Elenco degli accademici e organi direttivi 389
Index 391

Jean-Luc Fournet

LES DOCUMENTS BILINGUES GRÉCO-COPTES DANS L'ÉGYPTE BYZANTINE : ESSAI DE TYPOLOGIE*

L'attention croissante des historiens et philologues se consacrant à l'Antiquité pour le phénomène du multilinguisme ces dernières décennies[1] les a amenés à scruter avec plus d'attention encore une de ses manifestations, le texte bilingue ou, pour suivre la terminologie des sociolinguistes, plurilingue[2]. Ce dernier a fait récemment l'objet de plusieurs tentatives typologiques : James N. Adams en a proposé une typologie très complète en 2003 dans sa somme sur le *Bilingualism and the Latin Language*[3], reprise en 2013 dans un ouvrage de sociolinguistique généraliste[4] et, avec quelques modifications, par Alex Mullen dans le chapitre introductif du livre collectif *Multilingualism in the Graeco-Roman Worlds* de 2012[5]. J'aimerais

* Les papyrus sont cités selon les sigles de la *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic Papyri, Ostraca, and Tablets* (accessible sur http://papyri.info/docs/checklist).

1 Voir, par exemple, les chiffres et graphiques de N. Carlig, *Une bibliographie critique relative au bilinguisme grec-latin*, in M.-H. Marganne – B. Rochette (éd.), *Bilinguisme et digraphisme dans le monde gréco-romain : l'apport des papyrus latins*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2013 (Papyrologica Leodiensia, 2), pp. 37-40, et A. Martin, *Réflexions d'un bibliographe*, *ibid*., pp. 31-35. Voir aussi mon cours du Collège de France du 20 janvier 2016 sur le sujet (http://www.college-de-france.fr/site/jean-luc-fournet/course-2016-01-20-11h00.htm).

2 À la suite des travaux du Conseil de l'Europe, il est d'usage de faire la différence entre multilinguisme, réservé au multilinguisme social, et plurilinguisme pour les individus : cf. J.-C. Beacco – M. Byram, *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives de l'Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques, 2007 (www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/LE_texts_Source/EducPlurInter-Projet_fr.doc), pp. 8-9. C'est le terme de « plurilingue » qui est utilisé par C. Van den Avenne, *Écrits plurilingues*, in J. Simonin – S. Wharton (éd.), *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et des concepts*, Lyon, ENS Éditions, 2013, pp. 245-261. Mais un document contenant plusieurs langues, loin d'être toujours rédigé par une seule personne, peut être le fait de plusieurs rédacteurs qui ne sont pas nécessairement plurilingues. Pour cette raison, je préférerais conserver la dénomination traditionnelle de *multilingue*. Le problème ne se pose pas avec le terme *bilingue* qui recouvre à la fois le multilinguisme et le plurilinguisme.

3 J.N. Adams, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, pp. 30-84.

4 Van den Avenne, *Écrits plurilingues*, pp. 248-249.

5 A. Mullen – P. James (ed.), *Multilingualism in the Graeco-Roman Worlds*, Cam-

à mon tour essayer de confronter les typologies de mes prédécesseurs à la réalité de la documentation papyrologique de l'Antiquité tardive, marquée avant tout par le bilinguisme gréco-copte[6].

Je bornerai mon propos au multilinguisme gréco-copte dans ses manifestations documentaires (principalement jusqu'au VIII[e] s.) – laissant de côté les sources littéraires qui posent le problème un peu différemment et qui ont le gros inconvénient de ne pas permettre une bonne contextualisation historique du fait de leur datation imprécise et de leur provenance souvent approximative.

Un papyrus est dit bilingue quand il contient du texte en deux langues. C'est là une définition vague qui recouvre une multitude de réalités allant du papyrus bilingue *stricto sensu* (où le même texte est donné en deux langues différentes) au papyrus fortuitement bilingue (c'est-à-dire contenant des textes en deux langues qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre, comme c'est souvent le cas avec un papyrus réutilisé)[7]. Ce dernier type de papyrus bilingues est peu intéressant dans la mesure où la rencontre des deux langues est totalement contingente (surtout quand les deux textes sont écrits par des personnes différentes) et ne nous dit rien sur le bilinguisme. Je le laisserai donc de côté pour ne prendre en considération que les unités documentaires bilingues ou des ensembles documentaires homogènes bilingues (participant du même processus) dus au même individu (je ne parlerai donc pas des textes où plusieurs individus interviennent dans des langues différentes).

bridge-New York, Cambridge University Press, 2012, p. 16. On consultera aussi F. Biville, *Situations et documents bilingues dans le monde gréco-romain*, in Ead. – J.-C. Decourt – G. Rougemont (éd.), *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie. Actes du colloque organisé à l'Université Lumière-Lyon 2, Maison de l'Orient et de la Méditerranée-Jean Pouilloux, UMR 5189 Hisoma et JE 2409 Romanitas les 17, 18 et 19 mai 2004*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2008 (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen. Série épigraphique, 37), pp. 35-53.

[6] Ce dernier a fait l'objet d'un ouvrage paru après le colloque (E. Grossman – P. Dils – T.S. Richter – W. Schenkel [ed.], *Greek Influence on Egyptian-Coptic: Contact-Induced Change in an Ancient African Language* [DDGLC Working Papers 1], Hambourg, 2017), dont je n'ai pu tirer profit pour la présente étude.

[7] Par exemple, *P.Cair.Masp.* III 67324 (Aphrodité, avant 525/526 [ce *terminus ante quem* est assuré par *P.Aphrod.Reg.* 464 qui présente le testateur comme décédé]) : testament grec dont le verso a été réutilisé, par une autre main, pour un inventaire d'objets mobiliers ; ou *P.Cair.Masp.* III 67353 (Aphrodité) : copie d'un arbitrage copte du 28 octobre 569 dont le verso a été remployé par une autre personne pour un acte d'exhérédation grec datant du 12 novembre 569. Sur ce dernier papyrus, cf. J.-L. Fournet, *Sur les premiers documents juridiques coptes*, in A. Boud'hors – C. Louis (éd.), *Études coptes XI. Troisième journée d'études (Marseille, 7-9 juin 2007)*, Paris, De Boccard, 2010 (Cahiers de la Bibliothèque Copte, 17), pp. 125-137.

Je n'aborderai pas non plus les traductions (qui sont une forme de texte bilingue dont manque une des parties, celle rédigée dans la langue considérée comme originale[8]), ni des textes reflétant implicitement une situation bilingue, catégorie, dégagée par Adams et conservée par Mullen[9], qui regroupe les textes écrits dans une langue mais qui trahissent des interférences de la langue maternelle du scripteur. Les interférences en jeu peuvent être graphiques (insertions de lettres d'un autre alphabet), orthographiques (phonétismes), morphologiques, lexicales (traductions littérales, emprunts, calques sémantiques involontaires), syntaxiques (recours à une construction qui n'existe pas dans la langue employée)[10]. Il s'agit là de textes où la prégnance de l'autre langue est le plus souvent indépendante de la volonté de celui qui écrit, ce qui m'a conduit à les laisser de côté.

1. Les textes en version bilingue

Je commencerai par les textes en version bilingue, c'est-à-dire constitués de deux parties séparées écrites chacune dans une langue différente et au contenu (à peu près) commun à chacune. C'est le type de bilingues auquel on pense instinctivement sous l'influence, peut-être, des exemples célèbres qui ont façonné notre imaginaire sur le bilinguisme égyptien, comme la pierre de Rosette, décret promulgué par Ptolémée V à Memphis en 196 av. J.-C. en grec, démotique et hiéroglyphes, ou – moins célèbre – la dédicace trilingue (hiéroglyphes, latin et grec) laissée par le préfet Cornelius Gallus dans le temple de Philae en 29 av. J.-C. (*I.Philae* II 128)[11]. Or ce type de textes bilingues (ou trilingues en l'occurrence), qui se comprend dans le cadre particulier de l'intégration des sanctuaires païens au paysage politique de l'époque hellénistique et du Haut-Empire romain[12], est inexistant dans le

[8] Ainsi *SBKopt.* IV 1772 = *FHN* III 320 (Qasr-Ibrim, *c.* 450), lettre de Viventius à Tantani, dont l'en-tête est ⲧⲣⲉⲣⲙⲏⲛⲓⲉ ⲛ̄ⲧⲉⲡⲓⲥⲧⲟⲗⲏ « traduction de la lettre » (l'original était en latin ou en grec). Comme évocation d'un document copte traduit en grec pour l'administration, cf. *O.Stras.Copt.* 24. Voir peut-être aussi *O.CrumVC* 38, 4-5.

[9] Cf. Adams, *Bilingualism*, pp. 70-80 et Mullen – James, *Multilingualism*, p. 18 (n° 2).

[10] Un exemple : dans *P.Mich.* XIII 666, 38 (Aphrodité, 631 ou 646), le déclarant souscrit en mêlant copte (quand il décline son identité) et grec (dans la formule d'accord) : ⲁⲛⲟⲕ ⲙⲏⲛⲁ ⲡⲱⲉⲣ ⲯⲁⲧⲉ στοιχεῖ μοι ταύτῃ τῇ μισθώσι (l. μισθώσει) ὡς πρόκ(ειται). Dans la mesure où ce type de mixage n'était pas admis, on peut parler d'une interférence involontaire.

[11] Cf. récemment F. Hoffmann – M. Minas-Nerpel – S. Pfeiffer, *Die dreisprachige Stele des C. Cornelius Gallus. Übersetzung und Kommentar*, Berlin - New York, Walter de Gruyter, 2009 (Archiv für Papyrusforschung. Beiheft, 9).

[12] Cf. J. Bingen, *L'épigraphie grecque de l'Égypte post-constantinienne*, in *XI Congresso*

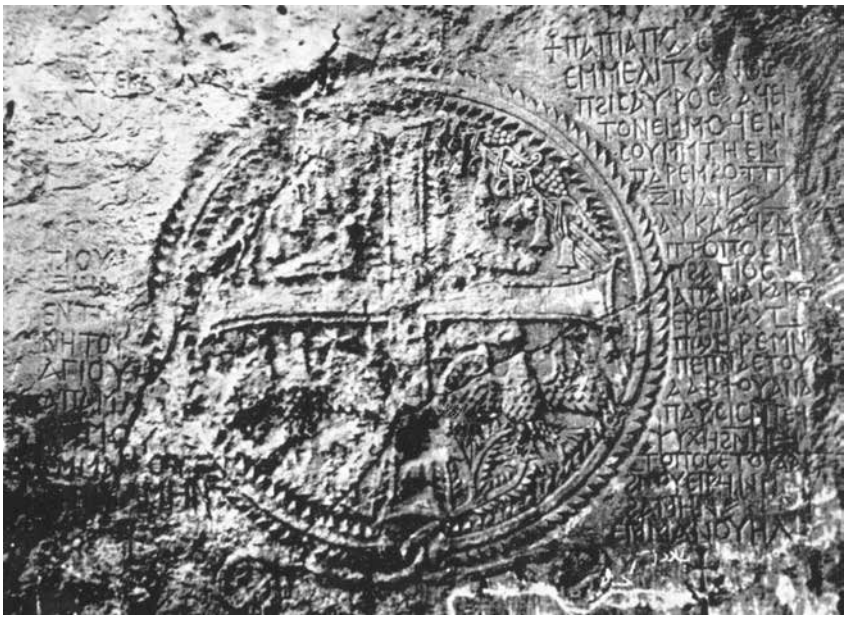

Fig. 1 – L'inscription funéraire bilingue de Deir Abu Hennis
[photo tirée de M. DE FEYNOL, *Une inscription funéraire bilingue*, «Bulletin de la Société d'Archéologie Copte» 17, 1963-1964, pl. I]

domaine gréco-copte. Pour en rester aux documents épigraphiques, nous n'avons pas d'exemple d'affichage public à la fois en grec et en copte. Dans le domaine de l'épigraphie privée, rarissimes en sont les exemples. Ainsi cette inscription funéraire de Deir Abu Hennis (près d'Antinoopolis) gravée sur la paroi du rocher à l'entrée d'un vaste complexe commun à usage liturgique et datant peut-être du VI[e] s. (Fig. 1)[13] : de part et d'autre d'une

Internazionale di Epigrafia Greca e Latina, Roma, 18-24 settembre 1997. Atti, Roma, Edizioni Quasar, 1999, II, pp. 613-624 = ID., *Pages d'épigraphie grecque. II. Égypte (1983-2002)*, Bruxelles 2005 (Epigraphica Bruxellensia 3), n° 85, pp. 85-99.

[13] Je remercie Alain Delattre d'avoir attiré mon attention sur cette inscription. La partie grecque en a été éditée par Lefebvre (*I.Lefebvre* 222) ; la partie grecque et copte par M. DE FEYNOL, *Une inscription funéraire bilingue*, «Bulletin de la Société d'Archéologie Copte» 17, 1963-1964, pp. 57-61. L'édition de de Feynol, qui ne connaît pas celle de Lefebvre, est, pour le texte grec, très inférieure à celle de ce dernier à laquelle il faut toujours se référer en attendant la réédition de l'inscription par A. Delattre. La partie copte est reprise dans *SBKopt.* III 1480 (d'après A. SAYCE, *Coptic and Early Christian Inscriptions in Upper Egypt*, «Proceedings of the Society of Biblical Archaeology» 8, 1886, pp. 175-191). Mon texte diffère de l'édition de Lefebvre sur trois points : j'ai intégré, l. 5, une correction

croix se trouvent, à gauche, la version grecque et, à droite, la version copte d'une épitaphe du moine Papia(s) fils de Mélitôn.

[+] ἔνθα κατάκιτει (l. κατάκειται) Παπιας Μ[ελί-] τωνος [ὁ Ἰ-] σαύρι[ος ἐν] μενὶ Μαρτίου ι[ε] ζ ἰνδικ(τίωνος) ἐν τῇ μο- νῇ τοῦ ἁγίου ἄπα Μα- καρίου Ἐμμανου- ὴλ ἀμήν +	+ ⲡⲁⲡⲓⲁ ⲡⲱϥⲉ ⲉⲙⲙⲉⲗⲓⲧⲱⲛⲟⲥ ⲡϩⲓⲥⲁⲩⲣⲟⲥ ⲁϥⲉⲙ- ⲧⲟⲛ ⲉⲙⲙⲟϥ ⲉⲛ- ⲥⲟⲩ ⲙ̄ⲛ̄ⲧⲏ ⲉⲙ- ⲡⲁⲣⲉⲙϩⲟⲧⲡ ⲍ̄ ⲓⲛⲇⲓⲕ/ ⲁⲩⲕⲁⲁϥ ϩⲙ̄ ⲡⲧⲟⲡⲟⲥ ⲙ̄- ⲡϩⲁⲅⲓⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲙⲁⲕⲁⲣⲉ ⲉⲣⲉⲡⲓⲱⲧ ⲡⲱϩⲣⲉ ⲙⲛ ⲡⲉⲛⲛⲁ ⲉⲧⲟⲩ- ⲁⲁⲃ † ⲟⲩⲁⲛⲁ- ⲡⲁⲩⲥⲓⲥ ⲛ̄ⲧⲉϥ- ⲯⲩⲭⲏ ϩⲛ̄ ⲛⲉϥ- ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ϩⲛ̄ ⲟⲩⲉⲓⲣⲏⲛⲏ ϩⲁⲙⲏⲛ ⲉⲙⲙⲁⲛⲟⲩⲏⲗ +
« (*Grec*) Ici repose Papias, fils de Mélitôn, l'Isaurien, le 15 mars de la 7e indiction dans le monastère d'Apa Macaire. Emmanuel, amen ! »	« (*Copte*) Papia, fils de Mélitôn, l'Isaurien, s'est reposé le quinze Paremhotep de la 7e indiction. Il fut placé dans le *topos* de Saint Apa Macaire. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit donnent repos à son âme dans ses lieux saints en paix. Amen, Emmanuel ! »

de Delattre publiée par J.H.F. Dijkstra, *Three Christian Funerary Stelae from Aswan*, in A. Jiménez-Serrano – C. von Pilgrim (ed.), *From the Delta to the Cataract: Studies Dedicated to Mohamed el-Bialy*, Leiden, Brill, 2015 (Culture and History of the Ancient Near East, 76), p. 34, n. 20 ; l. 5, je restitue ι[ε] (ι Lefebvre) ; aux l. 7-8, eu égard à la version copte, je restitue μο|νῇ plutôt que εὐνῇ lu par Sayce et gardé par Lefebvre – cette correction m'a été confirmée par Alain Delattre (*per litteras*, 21/01/2017).

Les deux versions correspondent, à ceci près que la copte est un peu plus longue du fait de l'invocation finale à la Trinité. C'est un cas tout à fait exceptionnel, qui doit se justifier probablement en raison de la personnalité du défunt, un Isaurien, qui avait peut-être demandé qu'on accompagnât l'épitaphe copte d'une version dans la langue de son pays d'origine[14]. On notera d'ailleurs que c'est la grecque qui est première[15].

Les autres exemples épigraphiques que je suis en mesure de citer sont contestables. Ainsi, ces inscriptions laissées au temple d'Hathor de Deir el-Médineh (transformé en l'église de Saint Apa Isidore) par Paul, prêtre de ladite église, l'une en grec, l'autre en copte, d'un contenu identique[16] :

inscr. 3[17], Propylée, porte d'entrée de l'enceinte (à l'ocre rouge) [+ ᾽Ε]γώ [ε]ἰμι Παῦλο[ς] ἐλέ[ε]ι [Θ(εοῦ)] πρεσβύ[τ(ερος)] υ[ἱ]ὸς Θεοφίλο[υ] πρεσβ(υτέρου) τῆς ἁγία[ς] [ἐ]κκ[λησί]ας ἄπα ᾽Ι[σί-] δωρος μάρτυρος.	inscr. 22, Façade du temple, paroi est (incisée) ☩ ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲁⲩⲗⲟⲥ ⲡⲣⲉⲥⲃⲛⲧ- ⲉⲣⲟⲥ ⲡⲱⲏⲣⲉ ⲛ̄ⲁⲡⲁ ⲑⲉⲱⲫⲓⲗⲟⲥ[18] ⲡⲣⲉⲥⲃⲛ- ⲧⲉⲣⲟⲥ ⲙⲫⲁⲓⲏⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲓⲥ<ⲓⲇⲱⲣⲟ>ⲥ[19] ⲡⲙⲁⲣⲧⲉⲣⲟⲥ.

[14] Cf. A. Delattre, *Les rapports entre la ville d'Antinoé et le monastère du Deir Abou Hennis en Moyenne-Égypte*, in B. Astrua (a c. di), *Itinerari mediterranei fra IV e IX secolo. Città-capitale e Deserto-monastico*, Torino, Accademia University Press, 2013, pp. 48-49. Sur les Isauriens en Égypte, cf. J. Gascou, *Religion et identité communautaire à Alexandrie à la fin de l'époque byzantine d'après les Miracles des saints Cyr et Jean*, in J.-Y. Empereur – C. Décobert (éd.), *Alexandrie médiévale* 3, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 2008 (Études alexandrines, 16), pp. 69-72.

[15] On signalera la date exprimée avec un mois latin, ce qui est rarissime dans l'épigraphie grecque d'Égypte à cette époque : cf. Dijkstra, *Three Christian Funerary Stelae*, p. 34, n. 20.

[16] C. Heurtel, *Les inscriptions coptes et grecques du temple d'Hathor à Deir al-Médîna, suivies de la publication des notes manuscrites de François Daumas (1946-1947)*, Le Caire, 2004 (Bibliothèque d'études coptes, 16), p. 5 (inscr. 3), pp. 17-18 (inscr. 22).

[17] Heurtel, *Les inscriptions coptes et grecques du temple d'Hathor*, donne les copies de Sayce, Lefebvre et Maspero sans proposer un texte définitif. Je choisis ici le texte de Jean Maspero, le dernier des trois à en avoir fait le relevé *in situ* (dans E. Baraize, *Compte rendu des travaux exécutés à Déîr-el-Médinéh*, «Annales du Service des Antiquités de l'Égypte» 13, 1914, p. 24). Je corrige seulement la restitution de Maspero à la l. 2 (ελε[ε]ι-[νοτ/]) à la lumière d'un autre graffito de Paul (Heurtel, *Les inscriptions coptes et grecques du temple d'Hathor*, p. 3, inscr. 2 : ἐγώ εἰμι Παῦλος ἐλέει Θ(εο)ῦ πρεσ[β(ύτερος)]).

[18] Je rajoute le tréma non lu par l'éditrice.

[19] Un espace de quatre lettres a été sauté et les lettres n'ont pas été gravées. « La présence d'un enduit, disparu, sur lequel les lettres manquantes auraient été gravées ou peintes n'est pas à rejeter, en attendant une meilleure idée » (Heurtel, *Les inscriptions coptes et grecques du temple d'Hathor*, p. 18).

« (*Grec*) Je suis Paul, par la miséricorde de Dieu, prêtre, fils de Théophile, prêtre de la sainte église de l'Apa Isidore martyr. »	« (*Copte*) Je suis Paul, prêtre, fils d'Apa Théophile, prêtre de Saint Apa Isidore martyr. »

Mais il s'agit en fait d'un cas limite puisque les deux inscriptions, réalisées différemment (l'une peinte à l'ocre, l'autre incisée), sont spatialement dissociées, l'une sur la porte d'entrée de l'enceinte, l'autre sur la paroi est de la façade. Ce n'est donc pas une inscription bilingue au sens propre du terme.

Dans l'ordre de la papyrologie, on constate la même absence de document en version bilingue. Certes, on ne s'attend pas à ce type de texte dans la documentation privée : une double version ne s'imposait ni pour une lettre, par exemple, ni pour une comptabilité ; de même un contrat devait être *a priori* rédigé dans une seule langue, à savoir, avant l'époque arabe, dans la seule langue vraiment reçue juridiquement (le grec)[20], soit ultérieurement dans celle choisie par les deux parties (grec, copte ou arabe). Un rare contre-exemple est fourni par *O.Crum* 473 (Région thébaine, vers 600), mais il est douteux : il s'agit d'un compte de *sakkia* endommagés.

r°	r°
⳩ ⲡⲗⲟⲅⲟⲥ ⲛⲧⲥⲁⲕⲓⲁ ⲉⲧⲱⲟⲟϭ ⲱⲙⲟⲩⲛ ⲛⲱⲟⲡ ⲉⲧⲡⲟϭⲉ ⲱⲟⲙⲛⲧ ⲛⲱⲟⲡ ⲉⲧⲡⲟⲣⲕ ⲁⲩⲱ ⲡⲕⲉⲱⲟⲙⲧ (*sic*) ⲛⲱⲟⲡ ⲉⲡⲟⲩⲁ ⲥⲡⲓⲣ ⲛϭⲱⲧⲣ ⲇⲉ ⲥⲛⲁⲩ ⲟⲩϭⲁⲥ ⲛⲧⲏⲏⲃⲉ ⲉⲡϭⲱ ⲧⲣ ⲧⲟⲩⲁⲥⲕⲉⲡⲉ ⳩ⲓⲥ ⲛ ⲱⲟⲡ ⲉⲡⲙⲉⲣⲟⲥ ⲙ ⲡⲱⲟⲙⲛⲧ ⲛⲱⲟⲡ ⲥⲛⲁⲩ ⲛϭⲱⲧⲣ	« List (or account) of the sacks that are damaged: 8 hand-breadths torn (or broken), 3 divided and the other 3 on each side, the openings being each 2½ finger-breadths, each *skepê* being 9 bands according to (?) the 3 bands; 2 string-openings of 3 finger-breadths (each) » (trad. W.E. Crum).

[20] Je passe sur les quelques exemples de documents juridiques en copte antérieurs à la conquête arabe. Cf. Fournet, *Sur les premiers documents juridiques coptes*, et Id., *Sur les premiers documents juridiques coptes (2) : Les archives de Phoibammôn et de Kollouthos*, in A. Boud'hors – C. Louis (éd.), Études coptes XIV, *Seizième journée d'études (Genève, 19-21 juin 2013)*, Paris, De Boccard, 2016 (Cahiers de la bibliothèque copte, 21), pp. 115-141.

v° + δ/ σακιν̇ μετρο $\overset{\chi}{\pi}$ $\overset{\alpha}{\underset{\cdot}{\eta}}$ και $\overset{o}{\underset{\cdot}{\tau}}$ αλλο μεροϲ $\overset{\chi}{\pi}$ $\overset{\alpha}{\eta}$ ειϲ το μεϲον παλιϲτ/ ∸ ς $\overset{o}{\tau}$ εν επταχην παλι[β̣ μοναχην ομ̅ο̅ γ̅ι̅/ παλιϲ̣̣^{ε}τ/ λ̅ζ̅ ειτραρη νπαλ[	

Crum voyait dans le verso une version grecque du recto écrit en copte. Mais il n'était pas certain de la traduction du recto et ne comprenait pas le verso, pas plus que Wilcken à qui il avait soumis ce texte (si ce n'est qu'il y est question des mesures *pekhys* et *palaistê*)[21]. Tant que ce texte n'aura pas été élucidé, on ne peut le verser au dossier des textes bilingues *stricto sensu*.

Nous n'avons pas plus de chance avec ce contrat de travail bilingue (*BKU* III 351 [sans provenance ni date]) :

σύμφωνον γ̣ενόμ̣ενον μετα̣ξὺ ἐμ̣οῦ Φοιβ̣άμμονος
καὶ Βίκ̣τ̣ω̣ρος Σ̣αρταχ πρώ̣τ̣η̣ς̣ ἰνδικτίονος
κατὰ μῆνα χ̣ρ̣υσοῦ κεράτια τρία χρ(υσοῦ) κ̣ερ(άτια) γ.
(m² ?) ⲡ̅ⲥⲩⲙⲫⲱⲛⲟⲛ ⲛ̅ⲧⲁⲉⲓⲙⲟⲧⲛ̅ϥ ⲙ̅ⲛ̅ ⲁⲡⲁ ⲫ̣ⲟⲓ
ⲃⲁⲙⲙⲱⲛ ⲁⲛⲟⲕ ⲥⲁⲣⲧⲁⲭ ϫⲉ ⲛⲛⲉ̣ⲓ̣ϣ ⲥⲩⲛⲧϥ
ⲉⲃⲟⲗ ϣⲁⲛⲧ̅ϥⲱⲗ ⲧⲁⲕⲏ ϩⲣⲁ̈ⲓ ⲉⲓϣⲁ̣ⲛⲥⲩ̣ⲛⲧϥ
ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲓⲉ† ⲱϩⲟⲗⲟⲕⲟⲧⲧⲓⲛ̣ ⲙ̣ⲉⲛ̣ⲧⲉ .[.] ⲧ̣ⲁϫⲉⲓ
† ϣⲟⲙⲧⲉ ⲛ̅ⲕⲉⲣⲁⲧⲓⲛ ϩⲉⲣⲉⲃⲟⲧ.

« (*Grec*) Convention passée entre moi Phoibammôn et Biktôr Sartakh, première indiction. Chaque mois, (tu recevras) trois carats d'or, 3 car. d'or.

(*Copte*) Convention que j'ai passée avec Apa Phoibammôn, moi Sartakh selon laquelle je ne pourrai pas le quitter jusqu'à ce qu'il ait ramassé l'*akê*. Si je le quitte, je paierai un *solidus*. Sinon (?), je recevrai trois carats par mois ».

En fait, là encore, nous n'avons pas affaire à un véritable texte bilingue puisque chaque moitié est rédigée selon la perspective d'une des deux parties. On a donc ici une transaction actée de façon bilatérale : pour une raison qui échappe, les deux rédactions sont restées sur le même feuillet. L'emploi de deux langues différentes tient au profil linguistique de chacune des parties : si Phoibammôn pouvait comprendre le grec, ce n'est pas le cas de Biktôr-Sartakh, pour lequel seul le copte était envisageable.

Si la documentation de nature privée échappe au phénomène du texte bilingue strict, qu'en est-il de celle relevant du domaine public ? Dans un pays bilingue avec une administration grecque et une population majori-

[21] Cf. *O.Crum*, p. 44.

tairement de langue égyptienne, on pourrait s'attendre, pour notre époque, à des décrets publiés en double version à l'instar de celui que conserve épigraphiquement la pierre de Rosette pour une époque bien antérieure. Là encore, force est de constater l'absence totale de tels textes. Il se peut néanmoins que cette carence soit à mettre partiellement sur le compte du hasard puisque nous savons par un papyrus que l'administration byzantine pouvait avoir recours à l'affichage bilingue. Ainsi un arrêté du duc de Thébaïde sur les sportules (*P.Cair.Masp.* I 67031 [Antinoopolis, *ca*. 543-545][22]) se conclut sur l'ordre qu'il devra « être traduit en langue vernaculaire et affiché » (l. 16 : τῇ ἐπιχωρίῳ μεθερμηνε[υ]θῆναι διαλ̣έκτῳ καὶ προτεθῆ-[ν]αι). Nous n'avons aucun exemple de ce type de documents affichés en copte. S'il n'y a pas lieu de douter de leur existence, rien ne dit que nous ayons affaire à des documents en deux versions côte à côte : il est plus probable qu'on ait fait afficher le texte tantôt en grec, tantôt en copte selon les lieux et en fonction du profil linguistique de la population susceptible de le lire.

L'absence de textes bilingues stricts gréco-coptes doit nous arrêter quelques instants. Elle ne va pas de soi si on considère la période précédente (on a vu le cas de la pierre de Rosette ; je pourrais citer aussi les documents juridiques avec une version grecque, certes souvent résumée, de la partie en démotique ou, plus rarement, dans l'autre sens) et la situation dans d'autres provinces à la même époque : ainsi pour prendre le cas de l'ouest de l'Euphrate, les inscriptions bilingues gréco-syriaques ne sont pas rares aux IV^{e}-VI^{e} s.[23] (ainsi l'inscription gréco-syriaque de Zebed datant de 512 et commémorant la construction d'un *martyrion* [*IGLS* II 553]) ; dans les documents écrits sur supports souples, on pouvait aussi avoir recours au principe d'une double version bilingue comme dans la pétition adressée aux évêques Photios et Eusthate par le clergé d'Édesse (*ACO* II/1/3, p. 35, 1-22 [Concile de Chalcédoine, 451])[24] dont certaines souscriptions sont à

[22] *BL* X, p. 33.

[23] Cf. celles de la liste de F. Millar, *The Syriac Acts of the Second Council of Ephesus, 449*, in R. Price – M. Whitby (ed.), *Chalcedon in Context: Church Councils 400-700*, Liverpool, Liverpool University Press, 2009 (Translated Texts for Historians. Contexts, 1), pp. 51-52 = Id., *Empire, Church and Society in the Late Roman Near East: Greeks, Jews, Syrians and Saracens*. *Collected Studies, 2004-2014*, Leuven, Peeters, 2015 (Late Antique History and Religion, 10), XXII, pp. 534-535.

[24] Διδασκαλία καὶ παράκλησις τοῖς θεοφιλεστάτοις καὶ ὁσιωτάτοις ἐπισκόποις Φωτίωι καὶ Εὐσταθίωι παρὰ παντὸς τοῦ κλήρου τῆς Ἐδεσσηνῶν μητροπόλεως. Sur le sens à donner à διδασκαλία, cf. J.-L. Fournet, *Les pétitions des* Acta Conciliorum Œcumenicorum *comparées à celles de la documentation papyrologique (V^{e}-VI^{e} s.) : Libelle,* didaskalia *et* anaphora, in C. Gastgeber (Hrsg.), *Quellen zur byzantinischen Rechtspraxis. Aspekte der*

la fois en grec et en syriaque (p. 35, 24-37, 37)[25]. Si ce ne fut pas le cas en Égypte, c'est qu'il y avait un trop grand déséquilibre entre grec et copte, le premier, langue du pouvoir (*High Language*), le second, celle de la population (*Low Language*), qui ne l'utilisait qu'en contexte privé et donc dans des textes qui n'avaient pas lieu d'être bilingues[26]. Ne bénéficiant pas, durant l'époque byzantine puis après la conquête arabe, de cette reconnaissance officielle de l'État qui lui aurait permis de côtoyer le grec dans certains documents officiels ou dans l'épigraphie s'inscrivant dans l'espace public, le copte est resté dans l'ombre des rapports privés. Cela ne veut pas dire que l'administration a ignoré le copte : on a vu qu'elle consentait à diffuser certains textes dans cette langue ; mais ce dut être rare et se faire surtout à l'échelon villageois, sans nécessairement impliquer une publicité de forme bilingue. Durant l'époque byzantine, le grec eut le monopole ; avec la conquête arabe, une seconde langue officielle commença peu à peu à s'imposer, donnant naissance à des documents officiels arabo-grecs (notamment les ordres de paiements ou *entagia*) : le copte n'y apparaîtra que tardivement[27].

Aux textes bilingues *stricto sensu*, il faut ajouter en théorie deux autres catégories de textes bilingues :

(1) Les textes en version bilingue avec transposition : un texte en version bilingue ne signifie pas nécessairement que les deux parties soient littéralement équivalentes. Très souvent le génie de chaque langue et l'univers culturel qu'elle véhicule donnent à chaque partie une physionomie qui lui est propre et qui implique des transpositions parfois profondes. C'était déjà le cas de la pierre de Rosette dont aucune des trois versions n'est parfaitement

Textüberlieferung, Paläographie und Diplomatik. Akten des internationalen Symposiums Wien, 5.-7. 11. 2007, Wien, Verl. der Österr. Akad. der Wiss., 2010 (Veröffentlichungen zur Byzanzforschung, 25), pp. 64-67.

[25] Par exemple, *ACO* II/1/3, p. 35, 26-27 : Εὐλόγιος πρεσβύτερος πεποίημαι τὴν διδασκαλίαν ταύτην ἅμα ἑταίροις. καὶ ὑπογραφὴ Συριακή ; 29-30 : Ῥόδων πρεσβύτερος πεποίημαι τὴν διδασκαλίαν ταύτην ἅμα ἑταίροις. καὶ ὑπογραφὴ Συριακή ; 34-35 : Βασίλειος πρεσβύτερος πεποίημαι τὴν διδασκαλίαν ταύτην ἅμα ἑταίροις. καὶ ὑπογραφὴ Συριακή. Voir aussi p. 36, 3-4 ; 5-6 ; 18-19 ; 25-26 ; 26-27 ; 33-34 ; 35-36 ; p. 37, 9-10 ; 16-17 ; 23-24 ; 28-29 ; 30-31 ; 32-33 ; 34-35 ; 36-37.

[26] J'ai depuis traité de ce problème dans un cycle de quatre conférences intitulé « Egyptian versus Greek in Late Antique Egypt: The Struggle of Coptic for an Official Status » à l'Institute for the Study of the Ancient World (New York) dans le cadre des Rostovtzeff Lectures en mars et avril 2017 (publication en cours).

[27] À la fin de l'époque omeyyade ou au début de l'époque abbasside dans les *entagia* entre les pagarchies et les villages. Cf. A. Delattre et N. Vanthieghem dans *P.Gascou*, p. 129.

superposable[28]. Mais je n'ai pas d'exemples clairs à avancer dans l'ordre du bilinguisme documentaire gréco-copte pour la période qui m'intéresse ici.

(2) Les textes translittérés : ıl s'agit de textes dont l'information dans une langue est écrite selon le système graphique d'une autre langue, ce que certains appellent le métagrammatisme[29]. Ce type de bilinguisme ne peut vraiment exister que dans deux systèmes graphiques différents (comme ces textes grecs écrits en lettres latines trouvés en Égypte[30]). Or, le copte ayant emprunté son écriture au grec, cette catégorie est évidemment inopérante en ce qui le concerne : il est lui-même le résultat d'un métagrammatisme !

2. Les textes mixtes

Le phénomène du bilinguisme documentaire ne se limite pas au cas des textes en double version. Nombreux sont en effet les textes où grec et copte coexistent sans pour autant que l'un soit l'équivalent de l'autre. C'est ce que j'appellerais les textes mixtes. Nous entrons là dans un vaste champ où les documents se font nombreux et où le bilinguisme revêt des formes diversifiées selon des combinatoires qui varient à l'infini.

[28] Un des plus remarquables exemples est celui des stèles égyptiennes et grecques du II^e^-I^er^ av. J.-C. provenant de la nécropole de Nag' el-Hassâya, près d'Edfou. Parce qu'écrites en deux langues différentes, ces stèles ont été publiées séparément jusqu'à ce que Jean Yoyotte ait pu établir que l'on retrouvait les mêmes personnages entre les stèles en hiéroglyphes et celles en grec et que, malgré leurs dissemblances et leurs univers culturels si éloignés, ces stèles devaient être côte à côte dans la tombe, témoignant d'une si parfaite acculturation des élites égyptiennes locales à la culture grecque que ces dernières adoptèrent des noms grecs et qu'elles voulurent laisser un ultime témoignage de leurs morts selon les deux traditions. Cf. J. Yoyotte, *Bakhtis : Religion égyptienne et culture grecque à Edfou*, in *Religion en Égypte hellénistique et romaine. Colloque de Strasbourg, 16-18 mai 1967*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, pp. 127-141. Voir depuis W. Clarysse, *Greeks and Egyptians in the Ptolemaic Army and Administration*, «Aegyptus» 65, 1985, pp. 62-64, et en dernier lieu G. Gorre, *Les Relations du clergé égyptien et des lagides d'après les sources privées*, Louvain, Peeters, 2009 (Studia Hellenistica, 45), pp. 17-27 ; I.S. Moyer, *Finding a Middle Ground: Culture and Politics in the Ptolemaic Thebaid*, in P.F. Dorman – B.M. Bryan (eds), *Perspectives on Ptolemaic Thebes. Papers from the Theban Workshop 2006*, Chicago, Oriental Institute of the University of Chicago, 2011 (Studies in Ancient Oriental Civilization, 45), pp. 115-145 ; A. Effland, *Materialien zur Archäologie und Geschichte des Raumes von Edfu*, diss. Hamburg, 2004 (rééd. des stèles égyptiennes).

[29] X. Luffin, *Le phénomène de métagrammatisme dans le monde musulman : approche d'une étude comparative*, «Acta orientalia» 54, 2001, pp. 339-360.

[30] Cf. J.-L. Fournet, in *La Route de Myos Hormos. L'armée dans le désert oriental d'Égypte*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 2006[2] (Fouilles de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, 48), II, pp. 440-441.

Les textes mixtes sont des textes où le passage d'une langue à l'autre est régi par le principe de l'insertion ou de l'alternance codique (*code switching*)[31]. Je voudrais tenter de montrer les différents types d'alternances que l'on rencontre dans les documents, en me limitant à celles qui sont dues au même scripteur. Quoique l'interlinguistique ne s'accorde pas sur une typologie de ces alternances – ce que trahissent la profusion et la variété terminologiques[32] et qui est dû au fait qu'elles forment un continuum difficilement séquençable –, je propose ici un schéma simple et applicable aux documents gréco-coptes (ou plus exactement copto-grecs), qui consiste à classer les alternances en quatre catégories[33] :

2.1. *Alternance intraphrastique*

L'alternance peut se faire à l'intérieur d'une même phrase : c'est l'alternance intraphrastique (*intra-sentential code switching*)[34]. Il peut s'agir d'un mot ou d'une expression. Je laisserai de côté le problème des mots grecs en copte, autrement dit des emprunts, une des caractéristiques les plus frappantes du copte tant ils sont nombreux. Leur intégration au copte est si forte qu'on peut douter qu'il s'agisse encore de mots grecs, considérés et traités comme tels. C'est pour cette raison que R. Kasser avait forgé pour les désigner l'appellation « grécopte », de façon à faire sentir que ces mots grecs avaient perdu leur grécité et s'étaient fondus dans la langue copte[35]. Ils ne participent donc pas vraiment du phénomène du bilinguisme encore qu'ils constituent un des meilleurs témoignages des liens consubstantiels qui ont relié depuis le début grec et copte, dans les milieux parfaitement bilingues dans lesquels le copte s'est développé. Plus révélateurs sont les syntagmes grecs qui truffent les documents juridiques coptes et qui ne présentent aucune adaptation au copte[36] :

[31] Cf. S. Alby, *Alternances et mélanges codiques*, in Simonin – Wharton, *Sociolinguistique*, pp. 43-70.

[32] Comme le remarque Alby, *Alternances*, p. 44, « ce qui caractérise [le] foisonnement terminologique [de l'alternance codique], c'est l'absence de consensus sur la forme même de ces alternances ».

[33] Je modifie le classement proposé par Mullen – James, *Multilingualism*, pp. 18-19.

[34] Une sous-catégorie de l'alternance intraphrastique est le *tag-switching* : cf. Mullen – James, *Multilingualism*, p. 18, qui en fait une troisième catégorie de *code switching*.

[35] Cf. sa synthèse sur le problème dans R. Kasser, *Vocabulary, Copto-Greek*, in A.S. Atiya (ed.), *The Coptic Encyclopedia*, New York - Toronto, MacMillan, 1991, VIII, pp. 215-222. Voir aussi T.S. Richter, *Rechtssemantik und forensische Rhetorik. Untersuchungen zu Wortschatz, Stil und Grammatik der Sprache koptischer Rechtsurkunden*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2008[2] (Philippika. Marburger altertumskundliche Abhandlungen, 20), pp. 72-74.

[36] Cf. Richter, *Rechtssemantik*, 2008, pp. 74-75.

par exemple[37], ϫωρις τινος ϋπερθεσεως (χωρίς τινος ὑπερθέσεως) « sans aucun délai », ποτε καιρω η χρονω (ποτε καιρῷ ἢ χρόνῳ) « à une occasion ou un moment »[38], ⲉⲛ ⲡⲁⲥⲏ ⲕⲁⲗⲏ ⲡⲣⲟⲁⲓⲣⲉⲥⲉⲓ (ἐν πάσῃ καλῃ προαιρέσει) « de mon plein gré », ⲟⲡⲉⲣ ⲙⲏ ⲅⲉⲛⲟⲓⲧⲟ (ὅπερ μὴ γένοιτο) « puisse cela ne pas arriver ! », ⲟⲩⲕ ⲉⲝⲉⲥⲧⲓ (οὐκ ἔξεστι) « il n'est pas permis de », etc. Le respect des désinences grecques à des cas ou modes auxquels le copte n'emprunte jamais un substantif ou un verbe grec (normalement au nominatif et à l'impératif), montre bien que ces séquences étaient ressenties comme grecques et n'étaient volontairement pas assimilées au copte – on trouve même, dans un papyrus, l'emploi d'un esprit, indice d'une altérité linguistique que le scribe tenait à visualiser[39]. D'autres scribes préféraient copticiser, à des degrés variables, ces mêmes séquences : ainsi ⲛⲁⲧⲗⲁⲁⲩ ⲛ̅ⲍⲩⲡⲉⲣⲑⲉⲥⲓⲥ, ⲍⲛ̅ⲗⲁⲁⲩ ⲛ̅ⲕⲁⲓⲣⲟⲥ ⲏ (ⲛ̅ⲗⲁⲁⲩ ⲛ̅)ⲭⲣⲟⲛⲟⲥ, ⲍⲛ̅ⲧⲁⲡⲣⲟⲍⲁⲓⲣⲉⲥⲓⲥ ⲙ̅ⲙⲓⲛ ⲙⲙⲟⲓ̈, etc. Les mots techniques grecs sont conservés mais graphiquement et syntaxiquement intégrés au copte : ils sont alors pourvus de lettres coptes le cas échéant (ⲍⲩⲡⲉⲣⲑⲉⲥⲓⲥ, ⲡⲣⲟⲍⲁⲓⲣⲉⲥⲓⲥ). Ces différences de traitement peuvent avoir de multiples causes, sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'appesantir ici : l'époque de rédaction du document, le profil du rédacteur et l'école notariale dans laquelle il exerce.

Outre le vocabulaire technique qui justifie le recours à des insertions en grec, on notera la tendance à exprimer l'indiction en grec à l'intérieur d'une phrase copte :

CPR IV 85 (VII^{e}/VII^{e} s.)

ⲁⲓϫⲓ ⲁⲩⲱ ⲁⲓⲡⲗⲏⲣⲟⲩ ⲛⲧⲟⲟⲧ-
10 ⲧⲏⲩⲧⲛ ⲛⲧⲉⲩⲧⲓⲙⲏ ⲉⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲟⲩⲧⲣⲓⲙⲏⲥⲉ
ⲛ̣ⲛ̣ⲟ̣ⲩⲃ ⲉⲛⲁⲛⲟⲩⲃ̣ ⲛⲡ̣ⲟ̣ⲟⲩ ⲛ̣ⲍⲟⲟⲩ ⲉⲧⲉ ⲥⲟⲩ
. ⲛ̣ⲉ̣ ⲛⲡⲉⲃⲟⲧ ϫⲟⲓⲁ(ⲕ) ⲛⲁⲓⲣⲟⲙⲡⲉ ⲧⲁⲓ ⲡⲉⲛⲁⲉ-
ⲕⲁⲓ[ⲁⲉ]ⲕⲁⲧⲏⲥ ⲓⲛⲁ(ⲓⲕⲧⲓⲟⲛⲟⲥ)

« J'ai reçu et j'ai touché en totalité de votre part le prix de ces articles, à savoir un *tremissis* d'or de bonne qualité aujourd'hui qui est le [x] du mois de Choiak de cette année, la quinzième indiction ».

L'année indictionnelle est non seulement exprimée en grec mais, mal-

[37] On trouvera les références exactes aux textes dans H. Förster, *Wörterbuch der griechischen Wörter in den koptischen dokumentarischen Texten*, Berlin - New York, Walter de Gruyter, 2002 (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, 148), 2002.

[38] L'expression est souvent estropiée (cf. Förster, *Wörterbuch*, *s. v.* καιρός).

[39] *P.CLT* 1, 72 (Djêmé, 698) : ⲡⲱⲧⲉ ⲕⲁⲓⲣⲱ ⲏ̅ ⲭⲣⲟⲛⲟⲥ (même si l'esprit rude est fautif !).

gré l'article copte, elle est déclinée au génitif. Cet usage est trop systématique pour ne pas nécessiter une explication. J'y reviendrai plus tard.

Malgré la tendance croissante à la « copticisation » de certaines expressions grecques qui atteste le désir d'autonomisation du copte dans le domaine juridique, la forte présence de syntagmes grecs dans les documents est l'indice d'une très grande dépendance du copte vis-à-vis du grec. L'écriture copte a été inventée et diffusée après presque trois siècles pendant lesquels la population égyptienne, en dehors des très restreints milieux sacerdotaux, n'avait plus à sa disposition d'écriture qui lui soit propre et qu'elle puisse utiliser de façon naturelle dans ses échanges écrits, condamnée qu'elle était à avoir recours au grec (pour ceux en tout cas qui en étaient capables). Cette nouvelle écriture des Égyptiens emprunte au grec la quasi-totalité de ses signes, ce qui traduit déjà au niveau graphique une profonde dépendance. Par ailleurs, la tradition des actes juridiques en langue égyptienne ayant donc été si longtemps interrompue, le notariat copte n'a pu se développer qu'en imitant la longue et solide tradition du notariat grec, en adaptant au génie copte le formulaire grec et les cadres juridiques du droit romain. Il constitue une sorte de greffon du notariat d'expression grecque, dont il subit l'influence due à sa plus grande ancienneté, à sa meilleure capacité à rendre les notions du droit romain et, plus largement, au prestige dont est auréolée la langue grecque – avant de ne trouver sa pleine indépendance formelle et formulaire que très tardivement, vers 800-850.

2.2. *Alternance extraphrastique*

L'alternance d'une langue à l'autre peut aussi se produire non pas dans le cadre restreint de la phrase, mais d'une phrase à l'autre : c'est l'alternance extraphrastique (*extra-sentential code switching*). Ainsi le rédacteur de la lettre *P.Kell.* V 43 (IV^{e} s.) passe-t-il brutalement au grec en tournant le feuillet de papyrus pour écrire derrière. Les motifs pour lesquels il change de langue sont obscurs et témoignent d'un parfait bilinguisme partagé par son correspondant.

L'épigraphie en offre aussi des exemples : *I.Lefebvre* 563 (Syène, sans date) est une inscription funéraire qui présente l'alternance d'une partie en grec et d'une autre en copte.

+ α ω ϩΙησοῦς Χριστὸς
ὑπὲρ κυμήσεως (l. κοι-)
(καὶ) ἀναπαύσεως ἀ-
πὸ Ἀβελίου δικ-
αίου (καὶ) ἅπα ϩΙούδα

μέχρι τῆς μακαρία<ς> Μ-
αρί<ας> (καὶ) τῆς μακαρία<ς> μνή-
μης αὐτῶν τοῦ κυρίου
δεηθῶμε<ν> ⲁⲩⲱ ⲁϥ-
ⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲑⲓ ⲧⲙ-
ⲁⲕⲁⲣⲓⲁ ⲙ̀ⲡⲓ ⲛⲥⲟⲩ ⲅ
ⲛⲡⲉⲃⲟⲧ ⲁⲑⲟⲩⲣ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲇⲉ ⲉϥⲁⲛⲟⲭ̄ϥ ⲛ ⲕⲟⲩⲛ
ⲛⲁⲃⲣⲁϩⲁⲙ ⲁ̀ⲩⲱ ⲓⲥ̀ⲁ̀ⲕ̀
ⲓⲁ]ⲕ̀ⲱⲃ̀

« (*Grec*) α ω Jésus-Christ ! Pour la dormition et le repos [de tous ceux qui sont morts dans la foi] depuis Abel le Juste et l'apa Juda jusqu'à la bienheureuse Marie, et pour leur bienheureuse mémoire, prions le Seigneur !
(*Copte*) Et elle, la bienheureuse Marie, elle s'est endormie le 3 du mois d'Athyr. Que le Seigneur lui donne le repos dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob » (trad. G. Lefebvre).

La raison de l'emploi de deux langues n'est pas claire. Je serais enclin à penser qu'il est motivé par le message que chacune véhicule et qui ressortit à deux univers culturels différents : la partie grecque dérive de la liturgie de saint Jacques[40], et comme la langue de la liturgie était le grec, il était normal que cette partie fût en grec ; la partie copte, elle, se conforme au formulaire de l'épigraphie funéraire traditionnelle de langue copte ; c'est aussi elle qui donne les renseignements concrets (date du décès de la défunte). Quelle que soit l'interprétation que l'on donne à cette coexistence de langues, ce qui est sûr, c'est que Marie ou sa famille a tenu à faire précéder l'inscription traditionnelle copte d'une partie en grec, ce qui ne peut manquer de revêtir une forte signification socio-culturelle.

L'alternance extraphrastique peut être motivée par le passage d'une section constitutive du document à l'autre ; on pourrait parler d'alternance « extrasectionnelle ». Un document, qu'il soit privé, juridique ou public, suit une structure figée selon des règles assez strictes où la fantaisie personnelle a peu de place. Nous entrons dans le domaine de la diplomatique qui, quoique placée sous le signe de la convention, est toujours porteuse de sens. Ce sens résulte de la fonction des diverses parties du document qui étaient connotées diversement, chargées chacune d'un *ethos* qui lui est propre et qui pouvait jouer sur l'alternance du code graphique (en l'occur-

[40] F.E. Brightman, *Liturgies. Eastern and Western, being the Texts Original or Translated of the Principal Liturgies of the Church*, Oxford, Clarendon Press, 1896, p. 57, 13.

rence, du style d'écriture) aussi bien que linguistique, capable de rendre plus clairement encore la diversité de ces connotations. Ces alternances s'inscrivent souvent dans le cadre d'oppositions ou de différenciations fonctionnelles. En voici les plus fréquentes :

• **Texte du recto (copte) ≠ endossement (grec)** : il était d'usage d'écrire au dos du feuillet quelques mots qui résument le texte contenu sur le recto. Dans le cas d'une lettre, il s'agissait du nom de l'expéditeur et du destinataire ; dans le cas d'un reçu ou d'un acte juridique, de la nature de la transaction, de sa partie principale et de la somme en jeu. Une fois le feuillet de papyrus enroulé, c'est cet endossement qui était seul visible. Or ces endossements étaient très fréquemment écrits en grec même quand le verso était en copte. Ainsi celui d'une vente à terme copte, *CPR* IV 90 (Hermopolite, 596) – j'en profite pour donner une édition corrigée de l'endossement – :

v° ☩ Ἀσφ(άλεια) π̣(αρὰ) Φιβίου Ἀτρῆτος ἐρέ̣ο̣υ̣ λι(τρῶν) κ̣γ̣ ἀπὸ κώμ̣(ης) Ποανπ̣(οιμήνεως) ϊδ ἰνδ(ικτίωνος) + « Garantie émise par Phibios fils d'Hatrês pour 23 livres de laine, du village de Poampoimênis, 14[e] indiction »[41].

On notera que l'usage du grec implique le recours à la forme grecque des noms propres, parfois différente, comme c'est le cas ici, des formes coptes (ainsi Φίβιος/ⲫⲓⲃ, Ἀτρῆς/ⲁⲧⲣⲉ, Ποανποιμῆνις/ⲡⲟⲩⲁⲛ ⲛⲉⲱⲟⲟⲥ).

Les endossements eurent tendance, avec le temps, à être écrits en copte, mais l'usage du grec se maintiendra encore longtemps, bien après la conquête arabo-musulmane[42].

Le choix du grec pour l'endossement[43] implique que celui-ci servait de langue de référence : on y avait recours pour la partie visible du document, qui, dans le cas d'une lettre, une fois que celle-ci était enroulée, était lue par le porteur et par le destinataire et qui, dans le cas d'un document, servait en quelque sorte de note de référencement.

On notera que ces endossements étaient souvent écrits (en tout cas pour les lettres) dans une écriture stylisée qui devait être ressentie comme particulièrement cérémonieuse et ostentatoire, ce qui explique qu'on l'ait dérivée de l'ancienne écriture de chancellerie et adoptée pour la seule partie de la lettre qui soit visible quand celle-ci est fermée et scellée. On voit ainsi se constituer un rapport fonctionnel entre style, langue et fonction.

[41] Texte de l'édition : ἀ̣σφ(άλεια) π̣(οιμένος) Φῖβ . Ἀτρῆτος ἐρέ(ας) λ(ίτρων) κγ ἀπὸ̣ κ̣ . .ᾳοαν Π(οιμένων(?)) ιδ ἰνδ(ικτίωνος).

[42] Par exemple, *P.Ryl.Copt.* 282, 285.

[43] Exemples de lettres : *P.Neph.* 15 (Héracléopolite, IV[e] s.), *P.Ryl.Copt.* 282, 285. De reçus : *CPR* IV 8 (Hermopolite, VII[e] s.).

• **Parties figées (grec) ≠ parties moins formulaires (copte)**. Ainsi, dans une lettre, le prescrit (donnant le nom de l'expéditeur et du destinataire) et la formule de salutation finale (qui joue le rôle de notre signature, qui n'existait pas) sont régulièrement en grec, en tout cas aux époques où ces parties sont encore présentes : c'est surtout le cas du plus ancien dossier de lettres coptes, celui de Kellis[44]. Mais on trouve encore une trace de cet usage dans les documents officiels de l'époque arabe qui ont recours au prescrit : ainsi dans un ordre de paiement conservé par le *P.Gascou* 28 (Antinoopolis ?, 695), le nom de celui qui écrit (le duc Flavius Atias) est donné en grec tandis que celui des destinataires et le contenu de l'ordre sont en copte[45]. En vertu de l'aura propre au grec et du relief qu'il donne à ce qui y est exprimé, comme nous l'avons déjà relevé, il n'est pas anormal qu'on l'ait utilisé ici pour le nom de l'autorité qui écrit[46].

• **Données chiffrées ou comptables (grec) ≠ texte suivi (copte)**. Dans les documents de nature comptable et fiscale (reçus, ordres de paiement, comptabilités), les données chiffrées qui sont l'objet du document ou les listes seront exprimées en grec tandis que le reste (en-tête de la comptabilité, nom de celui qui passe un ordre de paiement et son motif, etc.) est écrit en copte. Deux exemples :

– *O.Akoris* 19 = *SB* XXVII 17166[47] (VII^{e}/VIII^{e} s.), comptabilité d'un potier :

+ ϩⲙⲡⲣⲁⲛ ⲙⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙⲛ ⲡⲁⲣⲭⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲙⲓⲭⲁⲏⲗ
ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲡⲗⲟⲅⲟⲥ ⲛⲉⲕⲟⲩⲫ(ⲟⲛ) ⲛ̣ⲧ̣ⲉ̣ⲓⲕⲱⲧ ⲡⲙⲁⲛⲉⲱ . . [48] ⲑⲉⲩⲛⲁ̣
ϩⲓⲧⲟⲟⲧϥ̄ ⲡⲱⲉⲛⲓⲱϩⲁⲛⲏⲥ ⲡⲉⲕⲱⲧ α καμίνου σκε(ύη) φ̣.

–	ὁμίως (l. ὁμοίως)	β καμίνου σκε(ύη) φπ
–	ὁμίως	γ καμίνου σκε(ύη) φπγ

[44] Voir les nombreux exemples dans *P.Kell.* V et VII. Sur les prescrits grecs (ou contenant des mots grecs) des lettres coptes, cf. M. Choat, *Epistolary Formulae in Early Coptic Letters,* in N. Bosson – A. Boud'hors (éd.), *Actes du Huitième Congrès international d'Études coptes. Paris, 28 juin - 3 juillet 2004* (Orientalia Lovaniensia Analecta 163), Leuven - Paris - Dudley (MA), 2007, II, pp. 667-678 et *Early Coptic Epistolography*, in A. Papaconstantinou (ed.), *The Multilingual Experience in Egypt, from the Ptolemies to the Abbasids*, Farnham, 2010, pp. 157-178.

[45] Évidemment, l'endossement de ce texte est en grec.

[46] Cf., ci-dessous, l'opposition « Séquences manifestant une autorité (grec) ≠ autres (copte) ».

[47] Rééd. F. Morelli – G. Schmelz, *Gli ostraca di Akoris n. 19 e 20 e la produzione di* κοῦφα *nell'area del tempio Ovest*, «Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik» 139, 2002, pp. 127-137.

[48] Je propose de lire ϵ<ⲙ>ⲱⲉⲓⲣ (ou ⲙ̣ⲉⲱⲉⲓⲣ) ⲑ≈ ⲓⲛⲇ(ⲓⲕⲧⲓⲱⲛⲟⲥ) « mois de Mekheir de la 9^{e} indiction » (cf. J.-L. Fournet, *Encore Akoris*, «Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik» 142, 2003, pp. 189-196).

–	ὁμίως	δ καμίνου σκε(ύη) φϙς
–	ὁμίως	ε καμίνου σκε(ύη) φπ
–	ὁμίως	ϛ καμίνου σκε(ύη) φοβ
–	ὁμίως	ζ καμίνου σκε(ύη) φϙ
–	ὁμίως	η καμίνου σκε(ύη) φϙγ
–	ὁμίως	θ καμίνου σκε(ύη) φξδ
–	ὁμίως	ι καμίνου σκε(ύη) φνγ

« (*Copte*) Au nom de Dieu et de l'Archange Michel

Voici le compte d'amphores de l'atelier de potier [...] de la part de Pscheniôhannês, potier :

(*Grec*) dito	1er four : 500+ récipients
dito	2e four : 580 récipients
dito	3e four : 583 récipients
dito	4e four : 596 récipients
dito	5e four : 580 récipients
dito	6e four : 572 récipients
dito	7e four : 590 récipients
dito	8e four : 593 récipients
dito	9e four : 564 récipients
dito	10e four : 553 récipients ».

– *P.Brux.Baouît* 15 (VIIIe s.), ordre de paiement :

[+ ⲉⲡ]ⲗⲟⲅⲟⲥ ⲛⲁⲡⲁ ⲓⲱⲁ(ⲛⲛⲏⲥ) ⲙⲛ ⲁⲡ̣ⲁ
[ⲕⲟ]ⲥⲙⲁ ⲛⲉⲇⲓⲟⲓⲕ(ⲏ)ⲧ(ⲏⲥ)) ⲛⲡⲧⲟ̣ϣ ⲁⲛ-
ⲧⲓⲛⲟⲟⲩ · ψ̣ω(μίου) ⲕⲁⲛ̣ⲓ̣ⲥ̣ⲕⲉ α ἓν̣
(καὶ) δισκάρ(ιο)ν α ἓν̣ (καὶ) κελλάρια α ἓν
λ̣άχ(αν)ο(ν). Δ(ιὰ) Παπνουθ(ίου). Μ(ηνὶ) Φ(α)ῶ(φι) κβ ἰνδ(ικτίω-
νος) ιβ.
Σ̣ερήνο̣(υ) ἔγραψα +

« (*Copte*) À fournir pour le compte d'Apa Jean et d'Apa Kosma, les diœcètes du nome d'Antinoé :
(*Grec*) Petit panier : 1, un ; plat : 1, un ; provision du cellier : 1, un ; des légumes (?).

(Transmis) par Panouthios. 22 du mois de Phaôphi, 12e indiction. Moi, Serenus, j'ai écrit (cet ordre) ».

Dans le dernier document, des données qui ne sont pas nécessairement comparables (nom du responsable de l'ordre, date) sont aussi en grec. Cela participe d'un autre type de différenciation fonctionnelle à l'œuvre dans les actes juridiques dont il sera question plus loin.

Ces données chiffrées forment ce que les documents appellent la *gnôsis* « liste », par opposition au texte suivi de l'ordre ou de l'intitulé. Les *gnôseis*, même sans données chiffrées, vont avoir tendance à être systématiquement mises en grec : cf. *P.CLT* 3 (région thébaine, 728-729 ou 743-744), demande de laisser-passer en copte où la liste des bénéficiaires est donnée en grec (Fig. 2).

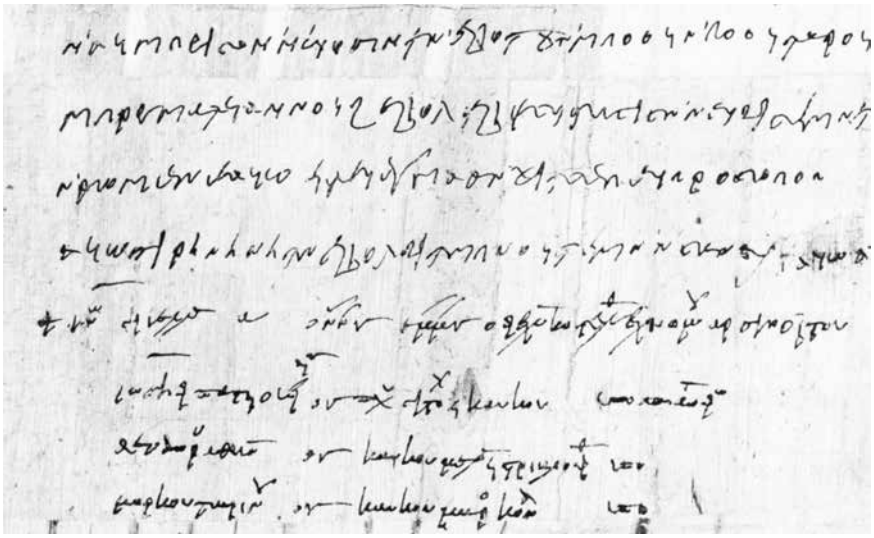

Fig. 2 – Fin de *P.CLT* 3 (région thébaine, 728-729 ou 743-744), une demande de laisser-passer en copte qui se termine sur une liste des bénéficiaires dont les noms sont écrits en grec (4 dernières lignes). On notera la différence de style d'écriture entre la partie copte (cursive globalement bilinéaire) et la partie grecque (minuscule) [détail d'une photo tirée d'A.A. Schiller, *Ten Coptic Legal Texts*, New York 1932, pl. V]

Cette dimension comptable du grec explique aussi que, dans les actes juridiques ou les reçus, les récapitulations des sommes qui en font l'objet sont systématiquement exprimées en grec (précédées de γίνεται « total »)[49]. Un exemple avec un reçu d'impôt thébain, *P.Stras.Copt.* 30 (712 ou 727) :

[49] S.J. Clackson, *Coptic or Greek? Bilingualism in the Papyri*, in Papaconstantinou (ed.), *Multilingual Experience*, pp. 101-102.

+ ⲉⲓⲥⲥ
ⲟⲩⲧⲣⲓⲙ(ⲏⲥⲓⲟⲛ)
ⲛⲁⲣⲓⲑⲙⲓⲁ
ⲁϥⲉⲓ ⲉⲧⲟⲟⲧ̣
ϩⲓⲧⲟⲟⲧⲕ ⲛⲧⲟⲕ
ⲇⲁⲛⲓⲏⲗ ⲙⲏⲛⲁ
ϩⲁ ⲡⲉⲕⲇⲓⲁⲅⲣⲁⲫⲟⲛ ϩⲓ
ⲧⲉⲉⲩⲣⲁ ⲕⲁⲧⲁⲃⲟⲩⲗⲏ ⲛⲧⲉⲓⲣ-
ⲟⲙⲡⲉ ⲉⲛⲇⲉⲕⲁⲧⲏ· γί(νεται) (ἀ)ρ(ιθμίου) γ´.
Με̣(σορη) η ἰνδ(ικτίωνος) ια. ⲥⲉⲩⲏⲣⲟⲥ ⲡⲁⲡⲏ ϯ-
ⲥⲧⲟⲓⲭ(ⲉⲓ). +

« (*Copte*) Voici un *tremissis* que je reçois de ta part, Daniel fils de Mêna, au titre de ta capitation pour la seconde levée de la onzième année. (*Grec*) Total : 1/3 (de *nomisma*) compté. Le 8 Mésorê de la 11e indiction. (*Copte*) Sevêros, l'*apê* (= titre), je suis d'accord ».

La date de rédaction d'un document, ayant recours elle aussi à des chiffres, apparaît également en grec (souvent précédée de ἐγράφη « écrit le … ») comme le montrait déjà l'exemple du *P.Brux.Baouît* 15.

En bref, tout ce qui est de l'ordre du numéral (sommes, quantités, dates) est en grec. La raison en est double, me semble-t-il : le grec est la langue par excellence de l'institutionnel auquel ressortissent les poids et mesures, les unités monétaires et le comput temporel. Par ailleurs, ces données chiffrées ont trouvé leur mode d'expression graphique idéal avec la minuscule qui permet une grande lisibilité malgré le nécessaire recours à des abréviations souvent drastiques compensées par la verticalité et la quadrilinéarité de cette écriture. Or la minuscule n'existe qu'en grec, le copte en étant resté longtemps à l'état de majuscule, puis de cursive non minuscule. Là encore, on retrouve le rapport fonctionnel, que j'avais relevé plus haut, entre style, langue et fonction.

• **Séquences manifestant une autorité (grec) ≠ autres (copte)**. La dernière opposition, peut-être la plus importante et vers laquelle convergent pour une part les autres, concerne les séquences d'un document qui sont placées sous le signe de l'autorité et qui lui donnent sa validité. Dans un acte notarié, il s'agira de la complétion notariale, qui restera très longtemps en grec[50]. Dans un reçu ou un ordre, ce sera éventuellement la souscription

[50] La première : P.Lond. inv. 2849 (éd. J.-L. FOURNET – H. FÖRSTER – T.S. RICHTER, *Une* misthôsis *copte d'Aphrodité (P.Lond. inv. 2849) : le plus ancien acte notarié copte ?*, «Archiv für Papyrusforschung» 58/2, 2012, pp. 344-359) datable des années 580 ; parmi les plus récentes, cf. *P.CLT* 9 de 730-745.

du secrétaire qui rédige le document (cf., plus haut, *P.Brux.Baouît* 15) ou le visa du responsable avec l'accord duquel le document est émis (ὁ δεῖνος στοιχεῖ) quand il est différent du rédacteur.

Je serais aussi tenté de rattacher à ce système d'opposition les invocations religieuses suivies de la datation impériale, écrites en grec, qui ouvrent certains actes juridiques. Ainsi *CPR* IV 23 (Panopolite, 608) :

+ ἐν ὀνόματι τοῦ κυρίου καὶ δ[ε]σπότου
ʾΙησοῦ Χριστοῦ τοῦ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν,
βασιλείας τοῦ γαληνοτάτου ἡμῶν δεσπ(ότου)
Φλ(αουίου) Φωκᾶ τοῦ αἰωνείου Αὐγούστου καὶ
Αὐτοκράτορος ἔτους ἕκτου, Θωθ α, ἰνδ(ικτίωνος) ιβ.
+ ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲁϩⲱⲙ ⲡⲱⲏⲣⲉ ⲛ̄ⲯⲁⲧⲏ
ⲡⲥⲁ ⲛⲭⲏⲟⲉ ⲡⲣⲙ̄ ⲱⲙⲓⲛ ⲧⲉⲛⲟⲩ ⲇⲉ
ⲉⲓϩⲛ̄ ⲧⲓⲛ ϩⲙ̄ ⲡⲧⲟⲱ ⲛ̄ⲯⲟⲩ̈ ⲉⲧⲁⲛⲟ̄
ⲛ̄†ⲁⲥⲫⲁⲗⲉⲓⲁ ⲉⲓⲥϩⲁⲓ ⲛⲇⲓⲟⲥⲕⲟⲣⲟⲥ
ⲡⲱⲏⲣⲉ ⲛ̄ⲁⲣⲥⲉⲛⲓⲟⲥ ⲡⲣⲙ̄ ⲡⲓⲧⲓⲙⲉ ⲛ̄ⲟⲩⲱⲧ
ⲭⲉ ⲉⲓⲣⲁⲱⲉ ⲁⲩⲱ ⲉⲓϩⲟⲙⲟⲗⲟⲅⲉⲓ
ⲉⲣⲱⲙⲁⲛ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲕⲉⲗⲉⲩⲉ ⲛ̄ⲧⲛ̄ⲟⲛϩ
ⲛ̄ⲥⲁ ⲑⲏ ⲛⲧⲁⲃⲓ ⲧⲁⲱⲉⲉⲣⲉ ⲛⲁⲕ
ⲛ̄ⲥϩⲓⲙⲉ ⲉⲓ ⲇⲉ ⲉⲓⲱⲁⲛⲡⲁⲣⲁ-
ⲗⲟⲅⲟⲛ ⲛ̄ⲙⲁⲕ ⲙⲛ̄ⲧⲁⲫⲓⲧⲥ̄
ⲛⲁⲕ ⲛ̄ⲧⲁⲧⲁⲁⲥ ⲛ̄ⲥⲁ ⲕⲟⲩⲥⲁ ·
ⲉⲡⲓ ⲧⲱ ⲁⲣⲟⲩ̈ ⲛ̄ⲧⲁ† ⲱⲟⲙⲛⲧ̄
ⲛ̄ϩⲟⲗⲟⲕⲟⲧⲧⲓⲛⲟⲥ ⲛ̄ⲛⲟⲩⲃ
ⲛ̄ⲡⲣⲟⲥⲧⲓⲙⲟⲛ †ⲁϥⲫⲁⲗⲉⲓⲁ ⲧⲁⲓ̈
ⲟⲣ̄ⲭ̄ ⲥⲟ ⲛ̄ⲭⲟⲉⲓⲥ ϩⲙ̄ ⲙⲁ ⲛⲓⲙ †
(m²) ☩ ⲁⲛⲟⲕ ⲙⲟⲩⲥⲛⲥ ⲡⲱⲏⲣⲉ ⲙ̄ⲡⲁⲡⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲡⲉⲡⲣⲉⲥⲃ(ⲩⲧⲉⲣⲟⲥ) †ⲟ ⲙ̄ⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ ⲉⲡⲓⲱⲣⲭ̄
ⲕⲁⲧⲁ ⲑⲉ ⲛ̄ⲧⲁⲫⲉⲡⲓⲧⲣⲉⲡⲉ ⲛⲁⲓ̈ ☩
(m³) ☩ ⲁⲛⲟⲕ ⲓ̈ⲱⲁⲛⲛⲏⲥ ⲡⲱⲛ̄ ⲁⲃⲣⲁϩⲁⲙ
ⲡⲣⲉⲥⲃ(ⲩⲧⲉⲣⲟⲥ) ⲛ̄ⲧⲓⲛ †\ο/ ⲙ̄ⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ
ⲉⲡⲉⲱⲣⲭ̄ ⲕⲁⲧⲁ ⲑⲉ ⲛ̄ⲧⲁⲫⲉⲡⲓⲧⲣⲉ
ⲡⲉ ⲛⲁⲓ̈ ☩ (m¹) ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲁⲩⲗⲟⲥ ⲡⲱⲏⲣⲉ
ⲛ̄ⲙⲉⲅⲁⲥ ⲛ̄ⲧⲓⲛ ⲁⲫⲉⲡⲓⲧⲣⲉ(ⲡⲉ) ⲛⲁⲓ̈
ⲁⲓ̈ⲧⲁⲛⲟ̄ †ⲁⲥⲫⲁⲗ(ⲉⲓⲁ) ⲛ̄ⲧⲁⲥⲓⲭ̄ ⲁⲩⲱ
†ⲟ̄ ⲙ̄ⲙⲁⲣⲧⲩⲣ(ⲟⲥ) ⲁⲣⲟⲩ̈ +

« (*Grec*) Au nom de notre Seigneur et Maître Jésus-Christ, notre Dieu et notre Seigneur, sous le règne de notre très sérénissime seigneur Flavius Phocas, l'éternel Auguste et empereur, an 6, 1er Thôth, 12e indiction. (Suit l'acte en copte) ».

Ces préliminaires placent le document sous la protection divine et l'autorité impériale. Ils sont donc écrits en grec, langue de l'autorité et du prestige en même temps que langue de l'Église. On peut faire un parallèle avec les inscriptions funéraires coptes qui débutent très souvent par une invocation à Dieu elle aussi en grec. Par exemple, *SBKopt.* I 735 (Louxor, sans date) :
+ Εἷς | Θεός, | εἰρήνη | τῷ ἁγίῳ | ορω (l. ὄρει?). | ⲧⲙⲁⲕⲁ|ⲣⲓⲁ ⲙⲁ|ⲣⲓⲁ ⲁⲥⲙⲧⲟⲙ ⲙⲙⲟⲥ | ϩⲛ ⲏⲗⲕⲏ ⲛⲑⲱⲑ | ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲙⲡⲧⲉⲛ|ⲕⲁⲓ|ⲇⲉⲕⲁⲧⲏⲥ | ⲓⲛⲇⲓⲕ(ⲧⲓⲱⲛⲟⲥ) ϩⲛ | ⲟⲩⲉⲓⲣⲏ|ⲛⲏ ⲛⲧⲉ | ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ | ϩⲁⲙⲏⲛ +
« (*Grec*) Un seul Dieu, paix à la montagne sacrée. (*Copte*) La bienheureuse Marie s'est endormie dans le dernier jour du mois de Thôth de la quinzième indiction dans la paix de Dieu. Amen ».

En fin de compte, toutes les oppositions que j'ai tenté de dégager se résument à une opposition supérieure et fondamentale, où ce qui participe de l'institutionnel est en grec contrairement à ce qui ne l'est pas (ou moins), exprimé en copte. La datation impériale, l'invocation divine, le nom de l'autorité à qui est adressé un document ou qui le notifie, la date, les sommes ou quantités, la complétion, etc., tous ces éléments qui sont normalement écrits en grec relèvent en effet d'une façon ou d'une autre du domaine institutionnel.

Ces alternances codiques peuvent se superposer, nous l'avons vu, à des alternances graphiques[51]. Il arrive en effet que les parties dans chacune des langues revêtent des styles d'écriture différents, qui permettent de visualiser du premier coup d'œil la langue à laquelle on a affaire : le copte est alors écrit dans un style bilinéaire (majuscule) puis dans une cursive penchée qui s'oppose à la cursive droite, puis à la minuscule du grec (Fig. 2-3). Ces changements de styles avaient-ils pour fonction de pallier l'ambiguïté potentielle qui pouvait résulter de l'alternance entre deux langues partageant, à quelques lettres près, le même système graphique, et dont le passage de l'une à l'autre à l'intérieur d'un même texte pouvait être source de mécompréhension ? Dans la mesure où ils ne sont pas systématiques, je crois plutôt qu'ils sont liés aux conventions graphiques qui régissent chacune des

[51] Qui ne sont pas toujours marquées par les éditeurs qui peuvent employer les caractères coptes pour la totalité du texte qu'ils éditent, indépendamment des alternances codiques qui s'y trouvent. Un exemple entre mille : *CPR* IV 34, extraits de trois documents juridiques en version grecque puis copte, pour lesquels l'éditeur n'emploie que les caractères coptes (contrairement à sa reprise dans *P.Rain.Unterricht* 112).

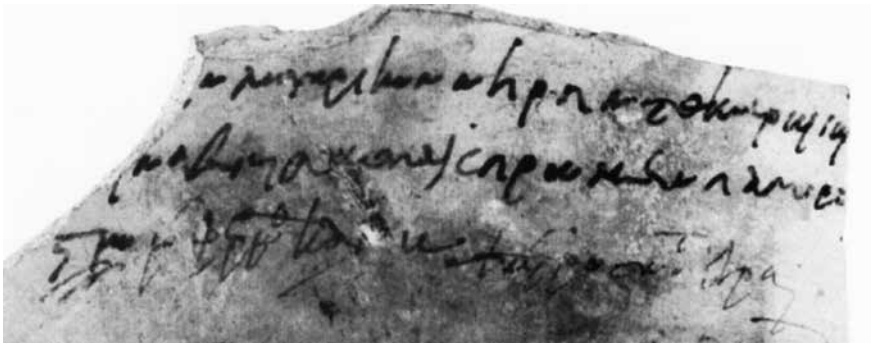

Fig. 3 – Fin d'*O.EdfouIFAO* 42 (VII[e] s.), quittance de livraison en copte, se terminant sur une date et un visa en grec (dernière ligne). Chacune des langues adopte un style d'écriture très différent [détail d'une photo tirée de S. Bacot, *Ostraca grecs et coptes des fouilles franco-polonaises sur le site de Tell Edfou, Le Caire* 2009, p. 70]

langues[52] et qui conduisent, presque inconsciemment, certains scripteurs à changer de style d'écriture lorsqu'ils passent à une autre langue.

Au terme de ce passage en revue des diverses alternances à l'œuvre dans notre documentation, on est frappé par un déséquilibre flagrant : le mixage des deux langues se produit presque toujours dans des documents dont la matrice est copte, autrement dit dont la langue prépondérante est le copte. Alors que les documents coptes sont rarement exempts d'insertions grecques, les textes grecs, eux, ne sont presque jamais touchés par le phénomène d'insertion en copte – les quelques exceptions concernent l'insertion de lettres coptes pour des anthroponymes ou des toponymes égyptiens dans des comptabilités grecques (insertions graphiques)[53], de rarissimes mots égyptiens translittérés (insertions lexicales)[54] ou enfin des

[52] La tendance du copte à un style bilinéaire s'observe dès les premiers témoignages documentaires en copte. Voir récemment M. Choat, *Monastic Letters on Papyrus from Late Antique Egypt*, in M. Choat – M.C. Giorda (ed.), *Writing and Communication in Early Egyptian Monasticism* (Texts and Studies in Eastern Christianity), Leiden, Brill, 2017, pp. 62-65.

[53] Par exemple, *P. Lond.Herm.* (Hermopolite, 546-547 ?) : 1 v°, 12 Πατϫιτc ; 20 Κωρ ϫιϫ ; 2 r°, 11 ϭec ; etc.

[54] Ainsi *SB* XX 15067, 3 (Hermopolite, IV[e] s.) : [τ]ῇ αἰρούσῃ σαμετ᾽ ἤτοι λάκκῳ ; *P.Lond.* V 1722, 20 (Syène, 530) : τὸ ὑποπέσσιον ἤτοι τχρηρε ; ou *P.Münch.* I 11, 27 (Syène, 586) : ἀπὸ τοῦ ὑποπεσίου ἤτοι χρῆρε.

interférences sous la forme de calques sémantiques ou diplomatiques[55]. Ce déséquilibre est significatif du poids et du degré de prégnance de chacune des deux langues dans la culture écrite de l'Égypte de l'Antiquité tardive.

Le copte, de création récente, n'a jamais pu atteindre la légitimité et le prestige du grec, langue de l'État depuis le IV^e^ s. av. J.-C. ainsi que langue de l'Église depuis le développement du christianisme. Le déficit de légitimité, combiné au bilinguisme des milieux lettrés, capables d'être relativement à l'aise dans chacune des deux langues selon leurs domaines de spécialisation (diglossie), explique l'absence de textes en version bilingue, on l'a vu ; il explique aussi que le copte n'a pu s'émanciper du grec dans sa pratique documentaire, ayant recours à de nombreuses insertions de séquences grecques : depuis ses origines, la prégnance de la diplomatique des documents grecs lui a imposé des modèles dont il n'a pu se libérer totalement et qu'il a récupérés en en conservant la langue pour certaines parties obligées. La longue autorité du grec dans le domaine du droit, se parant du prestige de l'héritage romain qu'il a réussi à intégrer harmonieusement, a aussi joué un rôle inhibiteur vis-à-vis du copte en ralentissant son émancipation pour la rédaction des documents juridiques et en l'obligeant à avoir recours à l'emprunt ou au calque sémantique. Enfin, le prestige dont bénéficiait la vieille langue grecque, réactivé par son adoption de la part de la hiérarchie ecclésiastique, explique que les rédacteurs de documents coptes n'y aient pas renoncé pour les parties les plus officielles, les plus protocolaires ainsi que pour celles qui placent les écrits sous l'autorité de la religion chrétienne.

On pourrait s'attendre à ce que la situation change avec la conquête arabo-musulmane. Mais le nouveau pouvoir, déjà habitué au grec et à sa bureaucratie dans les territoires syro-palestiniens, a décidé de s'appuyer, en Égypte, sur l'appareil administratif déjà existant et de privilégier une langue, le grec, qui lui était plus familière que le copte, avant de pouvoir imposer l'arabe dans tous les usages que le grec remplissait. C'est ainsi que l'on voit apparaître enfin de vrais documents en version bilingue, arabo-grecs, indices que l'arabe entend bien se hisser au niveau du grec et s'imposer comme nouvelle langue officielle à côté de l'ancienne. Dans cette redistribution des cartes, le copte, sans acquérir une place comparable au grec dans l'administration, va malgré tout avoir les mains plus libres pour développer un notariat en langue égyptienne et s'émanciper

[55] Cf., par exemple, *SB* XVI 12943 corrigé et commenté par N. Gonis, *Some Curious Prescripts (Native Languages in Greek Dress?)*, «Bulletin of the American Society of Papyrologists» 42, 2005, pp. 41-44, qui suggère que le prescrit grec ἐγὼ ὁ δεῖνος γράφω τῷ δεῖνι est influencé par l'épistolographie copte.

de la tutelle du grec. On verra alors le grec disparaître peu à peu des actes juridiques à son profit. Il s'y maintient malgré tout jusqu'au bout dans les parties chiffrées ou comptables. Cette spécialisation comptable du grec explique d'ailleurs la permanence de l'usage des chiffres grecs, quelque peu déformés, dans les documents arabes encore au XIII^{e} s. (ce qu'on appelle les chiffres « épactes »). Il est assez piquant de constater que le grec, qui a été pendant des siècles et pour l'ensemble du monde méditerranéen la langue de la culture littéraire par excellence, n'a survécu que dans le domaine des chiffres !